

Baromètre national des infrastructures de recharge

Points de recharge en France : leur nombre stagne, il faut relancer la dynamique !

Dans notre dernier baromètre, un écart entre les données remontées et la réalité a été constaté en raison de la façon dont ont été déclarés les points de recharge par certains opérateurs. La correction implique une baisse de moins de 1000 points de recharge (soit 3,4 % du total) au 31 mai 2020. GIREVE a effectué un important travail de nettoyage des données issues des déclarations de points de recharge sur lesquelles nos baromètres s'appuient. Cette situation peut se retrouver dans d'autres pays d'Europe et un plan d'action est en cours pour renforcer la robustesse des déclarations de points de recharge. Enfin, au vu de la situation sanitaire et de la fermeture des services d'autopartage à Lyon et Bordeaux qui représentaient 868 points de recharge, nous constatons qu'aujourd'hui les déploiements stagnent.

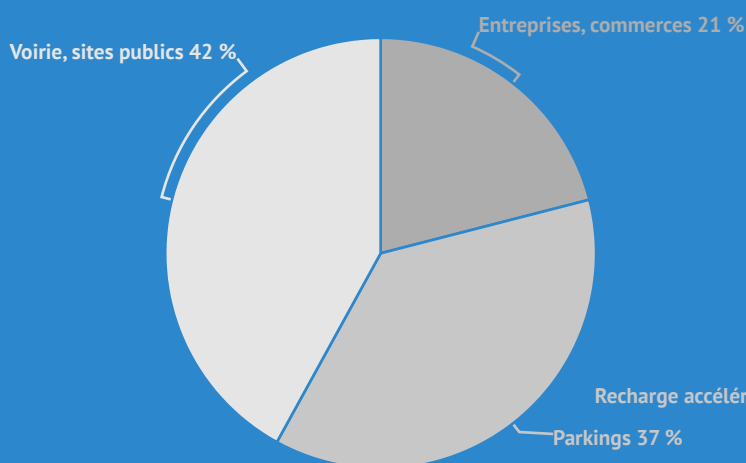


L'objectif du gouvernement de 100 000 points de recharge à fin 2021 va nécessiter la mobilisation de tous les outils existants, tant financiers que législatifs, pour être atteint. On l'a vu, les déploiements stagnent pour le moment. Pour s'assurer de relancer la dynamique et d'avoir des bornes à la bonne puissance au bon endroit, le programme ADVENIR, piloté par l'Avere-France, augmente ses financements qui s'échelonnent dès à présent de 2 000 à 9 000 euros selon la puissance choisie. En parallèle, une aide spécifique auetrofit des bornes antérieures à 2017 est prévue pour permettre aux territoires d'améliorer significativement la qualité de service aux usagers. Ces deux dispositifs sont valables 1 an jusqu'à fin octobre 2021

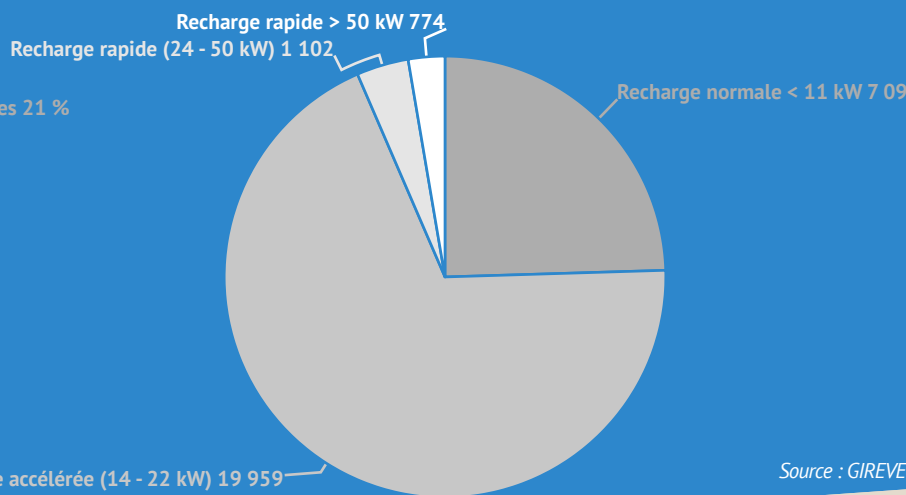
Cécile Goubet, Déléguée générale de l'Avere-France

28 928 points de recharge ouverts au public en France métropolitaine

LIEUX D'IMPLANTATION



RÉPARTITION DES POINTS DE RECHARGE PAR PUISSANCE



Source : GIREVE

Fin octobre 2020, la France comptabilise 28 928 points de recharge ouverts et accessibles au public. Après redressement des données, cela représente une évolution de 0,2% du nombre de points de recharge depuis le 31 mai 2020. L'évolution a été particulièrement affectée par la crise sanitaire ainsi que par la perte de deux réseaux majeurs Bluely à Lyon et Bluecub à Bordeaux, qui représentaient respectivement 514 et 354 points de recharge au total.

La recharge accélérée (14-22 kW) reste majoritaire (presque 70% du total). La recharge rapide, très demandée en situation d'itinérance, évolue lentement et est par ailleurs la plus impactée par le redressement des données sur les points de recharge : 566 points de recharge d'une puissance comprise entre 24 et 50 kW étaient redondants sur le dernier baromètre, et 40 au-delà de 50 kW. Après redressement des données, une évolution de + 2,7 % du nombre de points de recharge délivrant une puissance de plus de 24 kW depuis le 31 mai 2020 est malgré tout constatée.

EVOLUTION DU TYPE DE PRIX DE LA RECHARGE EN FRANCE (TEMPS VS. KWH)

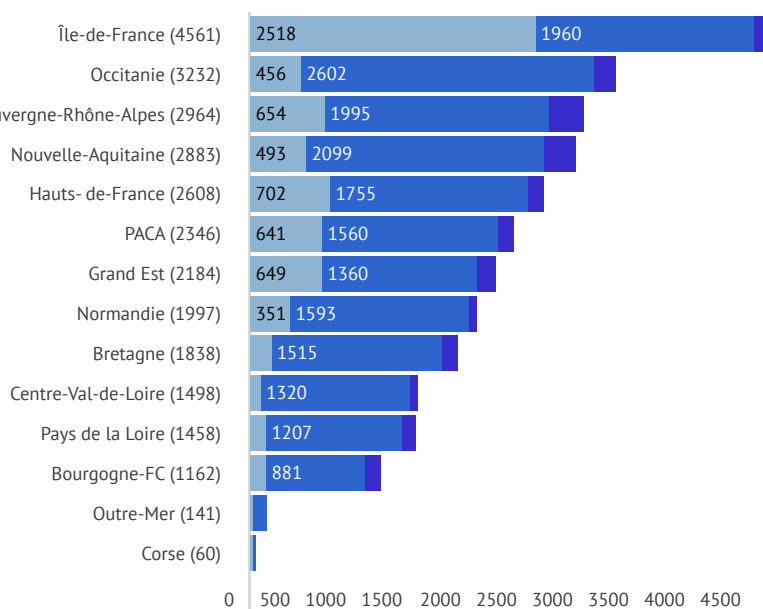
Type de tarification	Janvier 2020	Septembre 2020	Evolution
Minute	50 %	40,3 %	-9,8 %
kWh	20 %	30,5 %	10,5 %
Session	30 %	29,3 %	-0,7 %

La répartition des typologies de facturation se base sur un jeu de **6300 sessions type** et de **7 opérateurs de mobilité** sur **300 réseaux de recharge**, sur la période du 01/01/2020 au 01/09/2020.

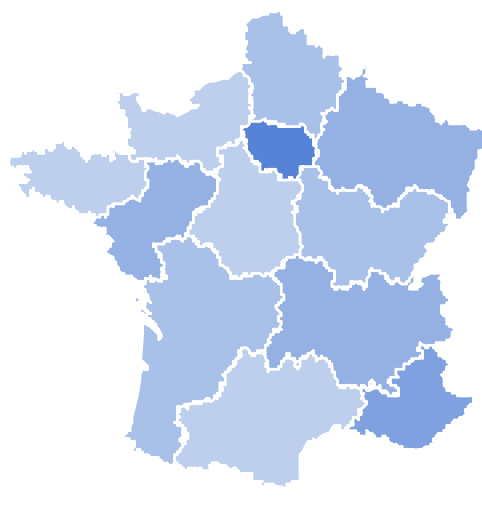
Source : [chargeprice](https://chargeprice.fr) fr.chargeprice.com

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DANS LES TERRITOIRES AU 21 OCTOBRE 2020

NOMBRE DE POINTS DE RECHARGE PAR REGION



NOMBRE DE POINTS DE RECHARGE PAR VEHICULE 100 % ELECTRIQUE PAR DÉPARTEMENT



● Normale ● Accélérée ● Rapide



Source : Avere-France / GIREVE

Avec **près de 295 000 véhicules électriques** mis en circulation depuis 2010, **la France compte aujourd'hui en moyenne 1 point de recharge pour 10 véhicules électriques**, ou un point de recharge pour 13 véhicules si l'on inclut les plus de 97 000 hybrides rechargeables immatriculés en France. A noter que suite à la fermeture en juillet des réseaux Bluely dans la métropole de Lyon, et Bluecub à Bordeaux, **les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine perdent respectivement 514 et 354 points de recharge**.

Du côté des départements, les Hautes-Alpes sont les mieux couvertes avec 136 points de recharge pour 100 000 habitants, suivies des Ardennes (117 points de recharge pour 100 000 habitants) et la Lozère (111 points de recharge pour 100 000 habitants). La Haute-Loire et la Seine-Saint-Denis sont les départements les moins équipés puisqu'ils offrent chacun moins de 10 points de recharge pour 100 000 habitants.

FOCUS SUR LA RECONDUCTION DU PROGRAMME DE FINANCEMENTS DE BORNES DE RECHARGE ADVENIR

Créé fin 2016 par l'Avere-France en partenariat avec ECO CO2, le programme CEE ADVENIR vise à promouvoir la mobilité électrique via l'installation de bornes de recharge sur le territoire français. En 4 ans, le dispositif a déjà permis le déploiement de 19 000 nouveaux points de recharge en voirie, en entreprises et dans les copropriétés.

Reconduit jusqu'à fin 2023, le programme « ADVENIR 2 » ambitionne désormais de financer plus de 45 000 points de recharge supplémentaires grâce à une enveloppe totale de 100 millions d'euros. Les montants sont revus à la hausse : jusqu'en octobre 2021, ils s'échelonnent de 2 000 à 9 000 euros selon la puissance de la borne. Les hausses sont les suivantes ([retrouvez le détail des montants en cliquant sur le lien](#)) :

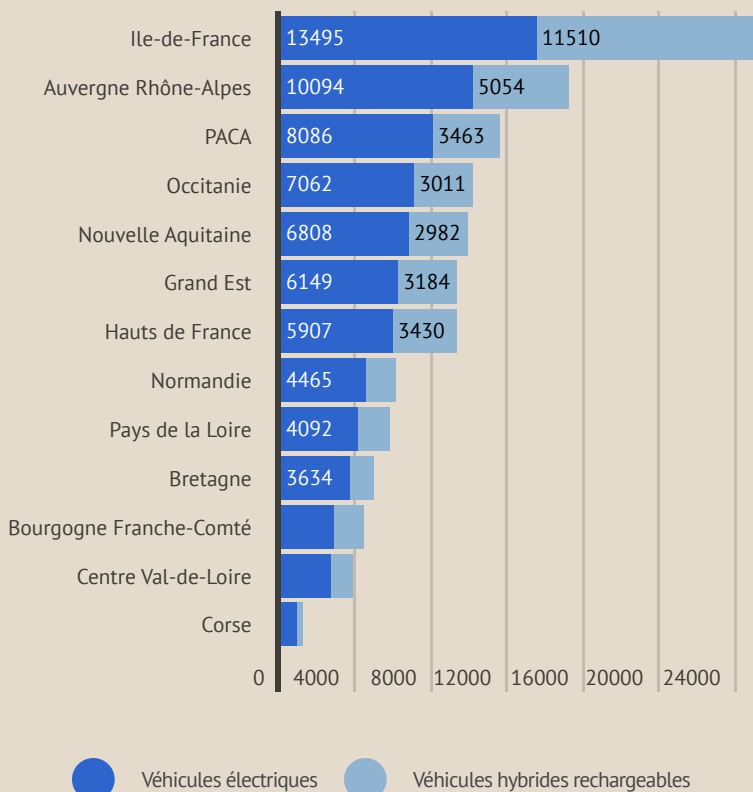
- Entre 3,7 et 11 kW AC : 2 100 euros HT ou 2 400 euros HT (si borne à la demande en voirie)
- Entre 12 et 22 kW AC : 2 700 euros HT ou 3 000 euros HT (si borne à la demande en voirie)
- Entre 20 et 40 kW DC : 5 500 euros HT
- Supérieur à 40 kW DC : 9 000 euros HT



[Plus d'informations sur advenir.mobi](https://advenir.mobi)

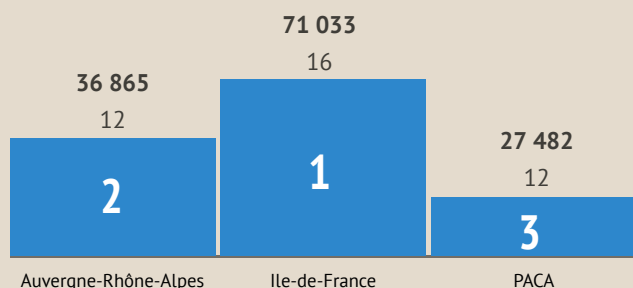
IMMATRICULATIONS DES VÉHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES EN RÉGIONS

JANVIER - SEPTEMBRE 2020



Entre janvier et septembre 2020, **116 588 véhicules électriques et hybrides rechargeables ont été immatriculés en France, soit 141 % de plus que sur la même période en 2019**. La région Ile-de-France représente 21 % des immatriculations avec 25 005 véhicules mis à la route. En bas du classement, la Corse ne compte que 1 099 immatriculations (soit 1 % du total).

PARC ROULANT LEGER 100 % ELECTRIQUE ET NOMBRE DE VEHICULES PAR POINT DE RECHARGE



A propos de l'élaboration de ce baromètre

Le contenu de ce baromètre se fonde sur la base de données de GIREVE, plateforme d'interopérabilité pour la mobilité électrique.

Les données du baromètre sont envoyées en direct à GIREVE par les opérateurs de recharge connectés à la plateforme et proviennent également de sources publiques. Elles sont soumises à un contrôle qualité, vérifiées de façon indépendante par GIREVE et formatées pour que chaque point de recharge corresponde à la définition du Décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017.

GIREVE traite les données pour fournir un baromètre au plus proche de la réalité. Cependant, comme GIREVE ne crée pas la donnée, le traitement requis pour rendre les données conformes est régulièrement revu en raison de la complexité de la mise aux normes de données très hétérogènes. C'est pourquoi des écarts marginaux entre les données et la réalité peuvent apparaître.




À la suite du dernier baromètre, un écart entre les chiffres et la réalité a été constaté sur plusieurs points de recharge en raison des modalités de déclaration des points de recharge de la part des opérateurs. Pour les points de recharge délivrant une puissance rapide (> 24 kW) en courant continu (DC) tout particulièrement, les données fournies par certains opérateurs comptent un point de charge par connecteur. Or, lorsqu'une voiture se recharge sur un des connecteurs, les autres ne permettent pas de recharger d'autres voitures : la définition d'un point de recharge selon le [décret n° 2017-26](#) n'est donc pas respectée.

En effet, le décret définit un point de recharge comme « une interface associée à un emplacement de stationnement qui permet de recharger un seul véhicule électrique à la fois ». Par exemple, pour un point de recharge avec trois connecteurs (une prise CCS, une prise ChAdeMo et un câble attaché T2), le dernier baromètre comptabilisait 3 points de recharge au lieu d'un seul point doté de 3 connecteurs. Ce problème est constaté à l'échelle européenne où la définition d'un point de recharge n'est pas forcément clarifiée. La situation mobilise les institutions publiques concernées, qui sont en train de définir des axes de solutions.

En parallèle de ces travaux, en septembre 2020, GIREVE a ajouté un nouveau filtre au processus de nettoyage des données pour celles de certains opérateurs sur lesquels des doublons avaient été constatés. Ce filtre entraîne des écarts sur une partie des réseaux de recharge ouverts au public en France, en particulier sur le nombre de points de recharge rapide, avec sur certains réseaux une baisse du nombre de points de recharge par rapport au baromètre précédent qui ne pourrait être imputée à la fermeture d'un réseau.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter GIREVE : <https://www.gireve.com/fr/contact>



 108 - 110 bis avenue du Général Leclerc
78 220 Viroflay
 01 84 73 22 42
 presse@gireve.com



 22 avenue Jean Aicard
75 011 Paris
 01 53 25 00 60
 communication@avere-france.org